



Human Dimension Implementation Meeting

Warsaw, Poland. 22 September – 3 October

Working session 2

French

Le 2 juillet dernier, l'Etat Français a condamné une de ses citoyenne, Mme Christine Tasin, à 3000€ d'amende pour avoir déclaré publiquement, lors d'une discussion en pleine rue, je cite « l'islam est une saloperie, c'est un danger pour la France ».

En violation claire de tous ses engagements au sein de l'OSCE, la France rétablit ainsi le délit de blasphème en criminalisant la critique d'une religion.

Il est pourtant systématiquement répété ici au sein de l'OSCE que la liberté d'expression comprend la possibilité d'émettre des discours provocateurs ou choquants, et c'est manifestement le cas présent.

L'International Civil Liberties Alliance demande à la France de bien vouloir clarifier sa position en répondant à la question suivante:

- 1) Déclarer publiquement que l'islam, ou toute autre religion, est une saloperie est-il encore un droit protégé par l'état Français oui ou non ?

Je rappelle que la loi islamique, la charia, interdit toute critique de l'islam. Cette interdiction du blasphème est la raison de l'intense pression exercée par les pays de l'Organisation de la Coopération Islamique à l'encontre tous les pays garantissant la liberté d'expression et ce, dans le but de faire interdire et de pénaliser toute critique de l'islam.

Cette pression incessante s'exerce également, depuis des années, au sein de l'OSCE. Ces manœuvres visent à faire accepter l'usage par l'OSCE du concept incohérent d'islamophobie.

Recommandation de L'international Civil Liberties Alliance :

Nous demandons à l'OSCE, et à la France en particulier, de veiller à ne pas laisser le concept de l'islamophobie, contaminer le vocabulaire et les législations des états participants. Il est en effet extrêmement important de continuer à pouvoir distinguer la critique d'une religion, qui est un droit protégé lié à la liberté d'expression, et les actes de violence à l'encontre des Musulmans qui doivent bien évidemment être réprimés.

English

On July 2, the French State condemned one of its citizens, Christine Tasin, to a €3000 fine for having publicly stated during a discussion in the street, and I quote "*Islam is shit, it is a danger to France.*"

In clear violation of its commitments within the OSCE, France has restored the offense of blasphemy by criminalizing criticism of a religion.

Yet it is systematically repeated here in the OSCE that freedom of expression includes the possibility of issuing provocative or offensive speech, and obviously this case is an example.

The International Civil Liberties Alliance asks France to kindly clarify its position by answering the following questions:

- 1) Is to publicly declare that Islam or any other religion a sham is still a right protected by the French state?

I recall that Islamic law, sharia, forbids any criticism of Islam. This prohibition of blasphemy is the result of intense pressure from the countries of the Organisation of Islamic Cooperation against all countries guaranteeing Freedom of Expression and, in order to prohibit and penalize any criticism of Islam.

This relentless pressure has also been exerted for years within the OSCE. These maneuvers are designed to force acceptance of the use of the OSCE's incoherent concept of Islamophobia.

Recommendation of International Civil Liberties Alliance:

We call on the OSCE, and France in particular, to be careful not to let the concept of Islamophobia, contaminate the vocabulary and the laws of the participating states. It is extremely important to continue to be able to distinguish criticism of a religion, which is a protected right related to freedom of expression, and inciting violence against Muslims which should obviously be punished.